

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 mars 2022  
N° 14 / 2022**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 11 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 4 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 4 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVEINEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.  
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.  
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31/03/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS CANTAL SOLIDAIRE - ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement du Conseil Départemental auprès des communes avec la mise en oeuvre du Fonds Cantal Solidaire destiné à soutenir les projets d'investissement des communes rurales de moins de 3 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour les travaux d'aménagement de salles communales de réunion et bureau en annexe de la mairie dans l'ancien presbytère qui en cours de rénovation.

Le montant des devis pour ces travaux s'élève à : 43.327,30 € HT, soit 51.992,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2023 pour des travaux d'aménagements de salles communales à hauteur de 43.327,30 € HT ;

• **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	34.137,00 €	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2024 (30%)	12.998,00 €
Mobilier	5.875,30 €	Autofinancement	30.329,30 €
Tableau num.	3.315,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>43.327,30 €</b>		<b>43.327,30 €</b>

PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 31/03/2022  
015-211501887-20220325-DE\_2022\_14-DE

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU

